



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE RENDU DE LA CENT-VINGTIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 29 décembre 2023

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la cent-vingtième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 29 décembre 2023, la toute dernière de l'année.

C'est par une prière que cette réunion, la dernière de l'année 2023, a commencé afin de rendre grâce au Seigneur Jésus-Christ pour le mois de la campagne et pour la tenue des élections inclusives, libres et transparentes du 20 décembre dernier ainsi que pour lui dédier l'année 2024.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation de relevés des décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir :

1. Des Élections générales du 20 décembre 2023

Pendant plus d'un mois, notre pays à travers ses territoires, ses villes, chefs-lieux et villages, a vibré au rythme de la campagne électorale, après que la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a convoqué le peuple Congolais, souverain primaire, à se choisir ses nouveaux représentants conformément à la Constitution et à la Loi électorale.



Démarrée le 19 novembre 2023, cette période s'est clôturée le 18 décembre 2023 et a laissé place, le 20 décembre 2023, à la tenue simultanée des scrutins présidentiels, législatifs, provinciaux et municipaux, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, dans un élan de bonne volonté et de solidarité autant que par une détermination exemplaire du peuple souverain.

Le Président de la République a tenu à saluer l'engouement du peuple Congolais qui s'est rendu massivement aux bureaux de vote aussi bien ceux déployés sur le territoire national que ceux installés dans nos représentations diplomatiques de Bruxelles, d'Ottawa, de Paris, de Pretoria et de Washington, capitales pilotes et témoins de la toute première participation de nos compatriotes expatriés à des scrutins électoraux.

En attendant la publication des résultats provisoires et définitifs par les instances habilitées, à cet effet, le Président de la République a exhorté la population congolaise de tout bord, à garder son calme, à faire preuve de tolérance mutuelle et de solidarité, afin de faire échec aux ennemis de la paix qui ne jurent que par le chaos.

Enfin, tout en félicitant la CENI qui a tenu son pari d'organiser les scrutins dans les délais, nonobstant les quelques attermoissements et défis auxquels elle a fait face, le Président de la République a invité le Gouvernement, à qui il a également adressé ses félicitations pour les efforts consentis dans le financement du processus électoral, à poursuivre sans désespérer ses missions régaliennes pour assurer la continuité de l'État et des services publics.

2. De l'inadmissibilité des actes d'intolérance et des traitements dégradants envers les femmes

Saluant la belle fête démocratique observée durant la campagne électorale, celle de l'expression par le peuple de ses aspirations les plus légitimes et de son adhésion aux offres politiques formulées à travers la présentation de projets de société et de programmes, le Président de la République a souligné le fait que ce moment a une fois de plus permis de démontrer à la face du monde la maturité du peuple Congolais et son attachement aux fondements démocratiques qui transcendent notre chère et belle nation.



Toutefois, a – t – il déploré, à ce beau tableau s’attache une ombre, celle caractérisée par l’observance, bien que de manière isolée, d’actes et de comportements répréhensibles traduits à certains endroits par l’expression d’une intolérance, et la commission de violences innommables d’une gravité inacceptable.

Le Président de la République est revenu sur la triste séquence vidéo montrant l’odieuse brutalisation d’une citoyenne par un groupe de personnes majoritairement composé de jeunes hommes, pour avoir exercé son droit le plus légitime, celui de voter pour le ou les candidats de son choix. Plus qu’une indignation, le Chef de l’Etat compte sur les autorités compétentes pour faire toute la lumière sur ce malheureux évènement.

Aussi, ne pouvant rester insensible face à une telle barbarie, ces faits l’ont poussé à réitérer, une fois de plus, que les manquements à la dignité humaine, les traitements dégradants envers l’être humain, en général, et les femmes, en particulier, n’ont aucun droit de cité dans notre société.

Le Président de la République a tenu à rappeler sa vision, celle qui fait de la dignité humaine un principe sacro-saint et qui s’opposera toujours à toute atteinte au caractère sacré de la vie humaine, particulièrement celles des personnes vulnérables, à savoir : *les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant avec handicap.*

Ayant fait le choix de la démocratie consacrée dans notre Constitution, et compte tenu des implications qu’elle revêt, le Président de la République a appelé le peuple Congolais à garder à l’esprit l’importance du respect des droits fondamentaux dévolus à chacun des citoyens et à veiller à ce que la tolérance et le respect mutuel puissent toujours transcender les débats électoraux ou politiques.

3. De l’approbation de la 5^{ème} revue du Programme par le Conseil d’Administration du Fonds Monétaire International

Le Président de la République a noté avec satisfaction que depuis le 14 décembre 2023, le Conseil d’administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé la cinquième revue de l’Accord de Facilité Élargie de Crédit (FEC) conclu avec notre pays. Son achèvement avec succès revue montre



combien les progrès réalisés par le Gouvernement dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants.

En effet, la performance macroéconomique, attestée par le taux de croissance estimé à 6,2 % en 2023, montre le degré de résilience de l'économie congolaise malgré les chocs négatifs liés notamment à la crise sécuritaire et humanitaire consécutif au conflit armé dans l'Est du pays.

De même, il a noté avec satisfaction que les perspectives de croissance restent favorables pour l'année 2024, en dépit des risques qui sont fortement liés à la poursuite des combats dans l'Est du pays et des chocs défavorables des termes de l'échange du fait de la fluctuation sur le marché international, des prix des matières premières minières à l'instar du cobalt.

Toutefois, la conclusion satisfaisante de la cinquième revue a permis un décaissement immédiat de 202,1 millions USD pour la constitution des réserves internationales. Au-delà de cet accompagnement fort appréciable de cette Institution, le Président de la République a encouragé, sans relâche, l'accélération des réformes qui renforcent la bonne gouvernance et la crédibilité budgétaire, mais aussi la poursuite de l'effort continu de la mobilisation des recettes ainsi que l'amélioration de l'efficacité de la chaîne de dépenses.

Ceci pour créer davantage d'espace budgétaire pour l'accélération des prochaines étapes dans la mise en œuvre efficace des projets prioritaires dans le cadre du Programme de Développement Local des 145 territoires.

Au regard des enjeux majeurs de la sixième revue qui devrait boucler le Programme, le Président de la République a appelé donc le Gouvernement au strict respect des engagements pris avec le Fonds Monétaire International, consignés dans le Mémoire des Politiques Economiques, pour garantir le plein succès de la mise en œuvre des conditionnalités du programme, et ainsi garantir le succès de cette dernière revue.

Intervention du Premier Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a d'abord, au nom du Gouvernement et aux siens, présenté les vœux, les meilleurs à l'occasion des festivités marquant la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024.



Ensuite, il a saisi cette occasion pour présenter les félicitations des membres du Gouvernement au Président de la République pour sa brillante campagne électorale et la tendance favorable en sa faveur au regard des résultats partiels que la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) publie depuis une semaine.

Cette perspective victorieuse dont la confirmation est attendue dans les formes prescrites par la Loi en la matière est le résultat de son leadership et de ses actions dans les différents domaines de la vie nationale.

Le Premier Ministre est, ensuite, revenu sur les autres points qu'il suit de près notamment la situation humanitaire suite aux inondations, glissements de terrain et naufrages observés dans certaines parties du pays qui ont fait l'objet d'une réunion restreinte du Gouvernement qu'il a présidée le jeudi 28 décembre 2023. Il a de nouveau demandé aux membres du Gouvernement de hâter leurs actions pour soulager nos populations.

La question de la disponibilité du carburant, les dispositions prises pour les festivités de fin d'année ainsi que les préparatifs de la participation de nos Léopards à la Coupe d'Afrique des Nations 2024 font aussi l'objet de son suivi étroit.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

En effet, l'état d'esprit de la population demeure relativement calme, hormis quelques cas d'insécurité enregistrés dans la partie Est du territoire national et dans les grands centres urbains, où se poursuivent les opérations de traque contre les hors-la-loi. Toutefois, il a été marqué notamment par :

- *L'attente par la population, de la publication des résultats provisoires des élections générales du 20 décembre 2023 ;*
- *La satisfaction de la population suite à la publication des rapports des missions d'observation électorale de différentes organisations internationales et sous-régionales ainsi que celui de la Mission d'Observation Électorale CENCO-ECC ;*



- *La désapprobation de l'opinion nationale quant aux déclarations de certains candidats Président de la République à l'élection du 20 décembre 2023, appelant à des manifestations de nature à porter atteinte à l'ordre public, suite à la publication des résultats partiels par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;*
- *La persistance des tensions intercommunautaires à travers l'espace Grand Katanga particulièrement dans les provinces du Haut-Katanga et Lualaba.*

Au sujet du déroulement des élections, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur a fait état du bon déroulement des quatre (04) scrutins combinés et l'engouement remarquable de la population malgré les intempéries. Il a indiqué que les opérations de dépouillement sont intervenues dans tous les sites où les opérations de vote ont été clôturées au terme de 11 heures prévues par la Loi.

Des dispositions ont été prises quant aux cas de troubles à l'ordre public constatés à travers certaines localités en provinces et à Kinshasa, dus aux cas présumés de tentatives de bourrage des urnes par certains candidats aux législatives nationales et provinciales.

Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a évoqué le rapport de la Mission d'observation électorale de l'Union Africaine aux élections générales du 20 décembre 2023 en République Démocratique du Congo qui relève que les élections se sont déroulées dans une atmosphère relativement calme avec des défis logistiques majeurs et qui félicite, en même temps, le peuple Congolais pour son engagement et sa détermination à exprimer son devoir civique.

Dans le même ordre, il a épinglé la Déclaration préliminaire de la Mission d'observation électorale de la CENCO-ECC qui a salué les efforts fournis par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et du Gouvernement Congolais ainsi que toutes les autres parties prenantes au processus électoral pour la tenue des scrutins combinés du 20 décembre 2023.

Elle a noté cependant, que, grâce au dispositif de comptage parallèle des voix qu'elle a mis en place, il se constate qu'un candidat s'est largement démarqué des autres avec plus de la moitié des suffrages à lui seul.



Sur un autre chapitre, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a rassuré le Conseil des dispositions gouvernementales prises au sujet d'une part, du glissement de terrain suite aux pluies diluviennes du 26 et 27 décembre 2023 faisant un bilan de 20 morts et d'importants dégâts matériels au village Lulala, chefferie Burinyi, territoire de Mwenga ; et d'autre part, du glissement de terres survenu après les pluies diluviennes qui ont arrosé les villes de Kananga et Tshimbulu le 26 décembre 2023 occasionnant la mort de 22 compatriotes et d'importants dégâts matériels dont la détérioration de la voie ferrée.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté au Conseil la situation sécuritaire qui demeure calme sur l'ensemble du pays, excepté dans quelques zones de la partie Est où les Forces Armées de la République Démocratique du Congo demeurent vigilantes et déterminées à rétablir la paix et la sécurité et ainsi à restaurer l'autorité de l'Etat.

Passant en revue la situation opérationnelle, il a porté à la connaissance du Conseil que l'ennemi de la République, après la trêve observée, a repris l'offensive contre nos forces le 21 décembre 2023 dans les encablures de Sake, en territoire de Masisi. Nos vaillants militaires qui y font face demeurent vigilants et déterminés dans leur engagement de pacifier cette partie du territoire.

Autant, nos forces loyalistes travaillent tant dans le Grand Nord qu'en Ituri à absorber la capacité de nuisance des CODECO en Ituri et d'incessantes incursions des ADF/MTM.

A l'Ouest du pays, par contre, la situation demeure sous contrôle des forces de défense et de sécurité qui sont à la traque des insurgés Mobondo aux alentours de Kinshasa et dans le territoire Kwamouth.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.3. Approvisionnement de la province de la Tshopo en produits pétroliers et apurement de la créance des sociétés pétrolières

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a présenté au Conseil une Note d'information à deux volets, à savoir : (i) *l'approvisionnement de la province de la Tshopo en produits pétroliers* et (ii) *la créance des sociétés pétrolières*.

Abordant le premier volet, il a rappelé que depuis début décembre 2023, la province de la Tshopo a connu une pénurie en produits pétroliers avec comme conséquence la fermeture de nombreuses stations-services et la flambée du prix sur le marché parallèle.

Cette situation a résulté d'une part, de la détérioration de la Route Nationale 4, impactant l'acheminement des produits pétroliers de l'Ituri vers principalement Kisangani. D'autre part, elle s'explique par l'effritement des importations de produits pétroliers par les principaux distributeurs de la zone Ouest opérant à Kisangani, suite à l'assèchement de leur trésorerie en raison de l'accumulation des arriérés des pertes et manques à gagner.

Pour y remédier, des dispositions urgentes ont été prises pour acheminer 1.000 mètres cubes de la société Engen (soit deux semaines de couverture) à Kisangani à partir de Kinshasa avec le concours logistique de la SONAHYDROC.

A ce jour, la distribution des produits pétroliers a repris normalement dans les stations-services.

Parallèlement, le Gouvernement a acquis une quantité de 12.000 mètres cubes de carburants dont 4.000 mètres cubes destinés essentiellement à la province de la Tshopo, en vue d'étendre la couverture en produits pétroliers.

S'agissant du volet relatif au processus d'apurement de la créance des sociétés pétrolières, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie a indiqué qu'un compromis a été trouvé avec les acteurs du secteur.

Il a rassuré que le Gouvernement a entrepris de mobiliser auprès des banques commerciales les ressources nécessaires au remboursement des pertes et manques à gagner dus aux pétroliers. Les travaux techniques sur la mobilisation desdites ressources sont à ce jour quasiment terminés.



Conformément à la loi, le Projet d'Ordonnance-Loi portant approbation des Conventions de crédit conclues le 26 décembre 2023 entre la République Démocratique du Congo et EQUITY BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A, ECOBANK RDC S.A, FIRST BANK DRC S.A et STANDARD BANK CONGO S.A sera soumis au Président de la République pour la sanction finale.

Le Conseil a en pris acte de cette note d'information.

II.4. Plan National Stratégique de Développement 2024-2028

La Ministre d'Etat, Ministre du Plan a présenté le contexte du processus de formulation du Programme National Stratégique de Développement 2024-2028 tout en mettant en exergue les leçons apprises de la mise en œuvre du Programme National Stratégique de Développement 2019-2023 par la prise en compte des principales recommandations. Elle a également expliqué au Conseil la démarche, le contenu du PNSD 2024-2028 et les prochaines étapes.

De sa présentation, il en ressort globalement que contrairement au PNSD 2019-2023, le nouveau Plan quinquennal est présenté en un Document unique reprenant la cadre stratégique, le cadre opérationnel et le Programme d'Investissement Public (PIP). Pour garantir sa mise en œuvre, il devrait être introduit au Parlement au moment du débat d'orientation budgétaire (vers juin 2024). Il serait nécessaire de revisiter le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2024 -2026 à la lumière de ce PNSD 2024-2028.

De cette manière, l'actualisation du CBMT se fera concomitamment avec celle du PIP. Ainsi, le PNSD aura un caractère glissant dans un cadre stratégique unique mais ajustable. Les crédits budgétaires annuels seront clairement indiqués pour les secteurs concernés, pour chacun des cinq domaines de concentration.

S'agissant du niveau d'exécution des travaux et des prochaines étapes, la Ministre d'Etat, Ministre du Plan a indiqué que le draft 1 du PNSD 2024-2028 est déjà disponible. Il est en phase de lecture et examen au niveau d'une équipe restreinte d'experts qu'elle a mise en place.

A cette étape, l'équipe est entrain de peaufiner les stratégies sectorielles en intelligence avec les experts sectoriels selon les besoins avant d'obtenir le draft final fin janvier 2024.



Ce draft final devra intégrer les commentaires de toutes les parties prenantes avant d'être soumis à la validation de la Commission Economie et Finances puis à l'adoption du Gouvernement réuni en Conseil des Ministres.

La Ministre d'Etat, Ministre du Plan a conclu son propos en conviant tous les membres du Gouvernement à bien vouloir s'approprier cette Note qui fixe sur la finalisation du PNSD 2024-2028.

Le Conseil a pris acte cette note d'information.

II.5. Rapport sur les travaux de la première Table Ronde des Ministres de l'Union Africaine en charge de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnels (FTP)

La Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers a présenté aux membres du Conseil le Rapport sur les travaux de la première Table Ronde des Ministres de l'Union Africaine en charge de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnels (FTP), tenue à Kinshasa du 10 au 14 octobre 2023.

Faisant l'économie générale des travaux, elle a souligné qu'elle repose sur la volonté politique de l'Union Africaine matérialisée à travers le Cadre Continental Africain de Certifications (ACQF I) et la promotion de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP).

A l'issue de ces travaux, 17 recommandations ont été formulées et ont obtenu l'approbation des parties prenantes. Il s'agit notamment de la création du Réseau Africain des Cadres de Qualifications et de Certifications, et de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) avec la constitution de son premier Bureau Exécutif dont la Présidence est assurée par la République Démocratique du Congo, à travers sa Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers, choisie par ses pairs et secondée par trois Vice-Présidents, en l'occurrence, ses homologues de l'Égypte, du Kenya et du Sénégal.

Faisant le point des travaux préliminaires déjà entrepris en vue de l'opérationnalisation du Bureau Exécutif de ce Réseau, elle a sollicité l'appui du Gouvernement pour que ce Bureau puisse être opérationnel et efficace et dans les meilleurs délais, avant la tenue de la prochaine Table Ronde prévue au cours du premier trimestre de l'année 2024 à Yaoundé, en République du Cameroun.



Conformément à la vision du Président de la République, la Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers reste donc convaincue de l'utilité de cet instrument juridique international destiné à renforcer la coopération internationale pour le développement de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels dans notre pays. Car, ce secteur est un levier important pour l'émergence d'une classe moyenne pro-active et l'éradication de l'extrême pauvreté dans notre pays.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Dossiers de la Société Nationale des Hydrocarbures du Congo

Le Ministre des Hydrocarbures a présenté au Conseil la Note d'information portant sur la problématique de la Société Nationale des Hydrocarbures du Congo (SONAHYDROC), la signature du contrat de partage de production sur la Zone maritime d'Intérêt Commun entre la République Démocratique du Congo et l'Angola ainsi que l'effectivité de l'extension du programme de marquage moléculaire des produits pétroliers dans les zones Sud et Est.

A ce dernier point précis, il a informé le Conseil qu'un nouveau Terminal pétrolier a été construit dans la zone Est dont la rémunération des charges dans la structure des prix de cette zone permettra au Gouvernement de mieux contrôler le flux des volumes manipulés et surtout d'assurer le fonctionnement du programme de marquage moléculaire des produits pétroliers, avec une incidence majeure sur l'accroissement des recettes fiscales attendues par l'Etat.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION DE TROIS RELEVÉS DE DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté une série de relevés de décisions prises respectivement lors de :

- (i) *la 119^{ème} Réunion ordinaire du Conseil des Ministres tenue le vendredi 10 novembre 2023 ;*
- (ii) *la troisième Réunion restreinte du Gouvernement tenue le mercredi 22 novembre 2023 ; et, enfin,*
- (iii) *la quatrième Réunion restreinte du Gouvernement tenue le mardi 12 décembre 2023.*



Avant de conclure le Conseil des Ministres, le Président de la République, Chef de l'Etat a tenu à présenter ses vœux les meilleurs, pour l'année 202,4 à tous les membres du Gouvernement ainsi qu'à leurs familles respectives.

Commencée à 15h06', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h37'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

